Le *client* remboursera les *frais remboursables* de l’*architecte* selon la présente Annexe B – FRAIS REMBOURSABLES. Les coûts probables, lorsqu’ils sont indiqués, sont l’estimation faite par l’*architecte* du montant total, exception faite des *taxes à la valeur ajoutée,* des *frais remboursables* qui peuvent devenir payables pour chaque élément. Sauf pour les *frais remboursables* de la catégorie F3, l’*architecte* ne garantit ni ne prétend que les *frais remboursables* seront inférieurs ou égaux au coût probable indiqué à la colonne prévue à cette fin.

Les désignations qui suivent servent à indiquer le mode de rémunération applicable à chaque élément ou la non-applicabilité d’un élément par rapport au contrat :

**F1** Indique que ces *frais remboursables* sont payables à *l’architecte* par le *client* sur la base des coûts réellement défrayés justifiés par des reçus. Ces frais seront majorés de \_\_\_\_ % pour couvrir les frais administratifs.

**F2** Indique que ces *frais remboursables* sont payables à l’*architecte* par le *client* sur la base des coûts réellement défrayés justifiés par des reçus, sans majoration pour couvrir les frais administratifs.

**F3** Indique que ces *frais remboursables* sont payables à l’*architecte* par le *client* sous forme de montant fixe prédéterminé, peu importe le coût réel. Ce montant est indiqué dans la colonne coût probable, mais il s’agit d’un montant maximum qui ne peut être dépassé. Ce montant doit être réparti selon les phases des *services* énoncées à l’article A13 de la convention et payable en conséquence.

**F4** Indique que ces *frais remboursables* sont payables à l’*architecte* par le *client* sous la forme d’un pourcentage prédéterminé des honoraires de l’*architecte* pour les *services,* quel que soit le mode de calcul des honoraires et quel que soit le coût réellement défrayé. Un pourcentage de \_\_\_\_\_\_ % sera ajouté à chaque facture.

**F5** Indique que ces éléments sont considérés comme n’étant **pas** des *frais remboursables* payables séparément à l’*architecte* par le *client.* Ils sont considérés comme étant inclus aux honoraires de l’*architecte* pour ses *services.*

**S. O.** La mention S. O. (ou un élément laissé en blanc) indique qu’à la date de la convention, il n’est pas prévu d’engager des *frais remboursables* pour cet élément.

| **ÉLÉMENT** | **FRAIS REMBOURSABLES** | **BASE DE PAIEMENT** | **COÛT PROBABLE** |
| --- | --- | --- | --- |
| 1 | Services généraux de reproduction graphique, y compris :   1. Photocopie de documents papier originaux ou impression de fichiers numériques, couleur ou noir et blanc, de petit format (feuille de format tabloïde ou plus petit). 2. Photocopie de documents papier originaux ou impression de fichiers numériques, couleur ou noir et blanc, de grand format (feuille de format plus grand que tabloïde). 3. Balayage de documents papier pour créer des fichiers numériques. 4. Impression et reliure de rapports et de devis. 5. Impression et reliure de dessins de construction. |  |  |
| 2 | Services spéciaux de reproduction graphique, y compris :   1. Impression couleur ou noir et blanc de grande qualité de fichiers numériques. 2. Montage ou encadrement des imprimés. 3. Production de documents de marketing ou de présentation. |  |  |
| 3 | Frais de livraison, y compris :   1. Services de messagerie 2. Courrier recommandé ou courrier express 3. Frais postaux |  |  |
| 4 | Transport local :   1. Taxis 2. Utilisation de véhicules personnels au tarif de [0,50 $/km] [ ] 3. Location d’automobile 4. Stationnement |  |  |
| 5 | Autres frais de transport, y compris :   1. Tarif pour déplacements en avion, en train et en autobus interurbain 2. Utilisation de véhicules personnels au tarif de [0,50 $/km] [ ] |  |  |
| 6 | Repas :   1. Allocation de [50 $/jour] [ ] |  |  |
| 7 | Temps de déplacement du personnel de l’*architecte* et des *experts-conseils* de l’*architecte.* |  |  |
| 8 | Frais de communications, y compris :   1. Appels téléphoniques et envois de télécopies interurbains 2. Services d’Internet 3. Services de vidéos et de téléconférence 4. Sites Internet communs particuliers au projet 5. Caméra Web du projet 6. Frais de téléphonie cellulaire |  |  |
| 9 | Bureau du *projet* |  |  |
| 10 | Documents de présentation commandés, y compris :   1. Rendus 2. Maquettes 3. Modèles informatiques 4. Animations informatiques |  |  |
| 11 | Services Internet   1. Stockage virtuel 2. Site FTP 3. Service de gestion du partage des fichiers du *projet* |  |  |
| 12 | Divers |  |  |
| **COÛT PROBABLE TOTAL** | | |  |